



Direction régionale
des affaires culturelles
des Pays de la Loire



direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne



APPEL À CANDIDATURES
Résidence de journaliste
Janvier à juin 2023
Laval-Agglomération

Date-limite dépôt des dossiers : 25 septembre 2022

CAHIER DES CHARGES

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire, l'Agglomération de Laval (Mayenne) souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation et d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est de favoriser l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant un point de vue extérieur sur ce territoire.

Le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire accompagne la mise en place de résidences de journalistes sur les territoires.

Laval-Agglomération souhaite intégrer ce projet dans le **Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA)**, démarche partenariale entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux, qui concerne prioritairement les 0/25 ans, sur tous les espaces et temps de vie.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période de 6 semaines, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents publics du territoire. Elle constitue également un terrain d'observation et un temps de production pour le /la journaliste résident(e).
- La résidence se construit en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel. En l'occurrence, elle sera portée par le service lecture publique de la ville de Laval.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique de territoire.

- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnel(le)s (journalistes en free-lance ou intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse ; elle peut être menée par un journaliste seul ou par un collectif de journalistes ; elle peut concerner tous types de médias / supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande dessinée, documentaire ...

OBJECTIFS

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles : lutte contre les infox, vérification des sources, longueur des sujets, travail d'enquête...
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

ATTENDUS DE LA RESIDENCE

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives en direction des jeunes
- Production et co-production de contenus (écrits, audio, vidéo)
- Diffusion des productions des journalistes résidents, temps de conférences, débats, échanges...
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants

Des attendus spécifiques complétant et précisant ces attendus généraux sont détaillé dans la partie 2 : CADRE OPERATIONNEL.

THEMATIQUE

Il est proposé pour cette résidence une thématique centrale : la valorisation de l'engagement bénévole. Pour le volet d'actions « tous publics » de la résidence, cette thématique pourra être centrée sur les bibliothécaires bénévoles, acteurs clés de la vitalité du réseau des bibliothèques de Laval-Agglomération. Pour le volet d'actions en milieu scolaire, cette thématique pourra être ouverte à différentes formes d'action bénévole à destination des publics jeunes, dans le champ de la culture et de la médiation.

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES :

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire (en privilégiant les 10-25 ans).
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Durée de la mission : 6 semaines d'un équivalent temps plein.
- Période : entre janvier et avril 2023.
- Résidence de 6 semaines éventuellement fractionnée en 2 périodes.

En amont de la période effective de la résidence, une rencontre entre le journaliste et les acteurs du territoire permettra de lancer le travail préparatoire d'élaboration et de planification des actions et projets qui seront réalisées dans le cadre de la résidence. Cette phase préliminaire est prévue le **mardi 8 novembre 2022**.

Le calendrier de la résidence inclura la semaine de la presse à l'école, du 20 au 25 mars 2023.

CONDITIONS FINANCIÈRES :

La rémunération du journaliste en résidence est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de la Loire – ministère de la Culture. Elle se monte à 5.000 euros pour les six semaines de la résidence et couvre la rétribution sur l'ensemble des temps de préparation et d'intervention liés à la résidence sur le territoire, ainsi que les frais de restauration du journaliste.

Laval-Agglomération prend en charge :

- Les frais de déplacements sur le territoire de mission (carte de transport, véhicule de service ou remboursement des frais de déplacement sur la base d'une indemnité kilométrique).
- Un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sur chaque période de résidence.
- L'hébergement du journaliste (logement équipé et adapté à un séjour de longue durée, disposant d'une connexion internet).

Le/ la journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements. Pour ce faire, il/elle dispose si possible d'un véhicule personnel, et est être titulaire d'un permis en cours de validité.

CADRE JURIDIQUE :

Une convention précisera les engagements respectifs du journaliste-résident et de Laval-Agglomération.

2. CADRE OPÉRATIONNEL

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET RESIDENCES DE JOURNALISTES

Cette résidence de journalisme s'intègre dans le Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) établi entre la Ville de Laval, le Ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, le Ministère de l'Éducation Nationale, la Direction départementale des services de l'Éducation Nationale de la Mayenne et Laval Agglomération.

Elle s'inscrit dans la continuité de quatre autres résidences de journalistes organisée dans le département :

- en 2018-2019, dans le cadre du CLEA, sur la ville de Laval
- en 2019-2020, sur les communautés de communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Gray
- en 2020-21, dans le cadre du CLEA, sur la ville de Laval et Laval-Agglomération
- en 2021-22, sur le territoire de Mayenne Communauté

TERRITOIRES : LA VILLE DE LAVAL ET LAVAL-AGGOMERATION

Laval-Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe autour de la ville-centre (50 000 habitants) 33 communes péri-urbaines et rurales. Population globale : 117 000 habitants. Le territoire de l'agglomération est irrigué par une offre culturelle dense et variée dans les domaines de la lecture publique, avec ses bibliothèques et médiathèques de taille et d'organisation diverses ; des enseignements artistiques, avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental musique, théâtre, danse et

arts visuels et ses pôles territorialisés ; ou encore des arts vivants avec le Théâtre de Laval, le « 6 par 4 », le Théâtre des 3 Chênes ...

Née en 2019 de la fusion de deux intercommunalités, Laval-Agglomération fait de la culture un axe fort de son projet de territoire, en se donnant comme objectif de soutenir l'énergie culturelle dans les domaines des arts vivants, de la lecture publique et des enseignements artistiques.

- La mise en réseau des bibliothèques : avec une inscription unique gratuite, l'ensemble des ressources et services des 30 équipements de lecture publique, soit un catalogue multi-média de 500 000 titres et une programmation d'animations destinées à tous, se trouve désormais mis en partage pour compléter l'offre de proximité de chaque bibliothèque municipale.
- Une éducation culturelle et un enseignement artistique accessibles partout et pour tous : le Conservatoire à Rayonnement Départemental est organisé en 7 pôles de proximité qui proposent au plus près des habitants de tout le territoire une offre élargie en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels, avec une ouverture à des formes renouvelées d'éducation artistique et culturelle.
- Des lieux de diffusion et création artistiques intégrés au territoire et à la vie locale : l'ambition est de fédérer, valoriser, préserver la richesse et l'identité des salles de spectacles du territoire, et de faciliter la création au cœur des communes par l'accueil d'artistes en résidence.

L'élargissement au territoire intercommunal du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle vise à consolider et pérenniser la politique de médiation initialement portée par la ville de Laval pour atteindre des publics éloignés et renforcer l'attractivité de la culture auprès des jeunes.

C'est là le contexte qui donne sens à la thématique proposée de valorisation des acteurs contribuant par leur investissement bénévole à la vitalité culturelle du territoire.

PORTEUR DU PROJET

La Bib : réseau des bibliothèques de Laval-Agglomération, regroupe les bibliothèques municipales de 28 communes de l'agglomération de Laval.

La direction du réseau La Bib est mutualisée avec la direction du service Lecture Publique de la ville de Laval.

PROGRAMME D' ACTIONS ET PARTENAIRES

Pistes pour un programme d'actions

- Actions associant étroitement des établissements scolaires, avec un objectif de co-production de contenus.
- Actions connexes auprès d'établissements scolaires, de bibliothèques ou médiathèques, de structures accueillant un public jeune ou familial, pour des actions de médiation, d'animation ou de sensibilisation : rencontres, ateliers, prestations d'animation, diffusion des productions ...
- Actions de formations auprès d'adultes relais
- Partenariats spécifiques autour d'objectifs de valorisation des actions et productions réalisées à l'occasion de la résidence.

La résidence comportera également un volet production autour de la thématique proposée : la valorisation de l'engagement bénévole.

Cette production pourrait prendre la forme de portraits de bénévoles (sous forme de photos-reportages, ou toute autre forme de portrait journalistique, selon proposition à préciser).

Partenaires

Les porteurs souhaitent mobiliser autour de la résidence diverses structures accompagnant et accueillant un public d'enfants ou de jeunes adultes. Il s'agit là d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions.

À titre d'exemple :

- Les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur...) :
- Les accueils de loisirs ainsi que les associations communales engagées dans le secteur de la jeunesse.
- Les maisons de quartier.
- Les structures culturelles du territoire (théâtre, musée, service patrimoine, conservatoire, cinéma, salle de musique actuelle, associations culturelles).
- Les médias locaux : presse écrite, radio, club presse

Partenariats envisagés :

- La DSDEN 53 (Éducation Nationale) participera au suivi de la résidence et assurera le lien aux établissements scolaires par l'intermédiaire de son chargé de mission à l'éducation et aux médias et à l'information, et de sa référente CLEMI.
- Les établissements scolaires proposant des dispositifs d'éducation aux médias et à l'information : dispositif classe presse ou classes à projets d'éducation aux médias.
- Les 28 bibliothèques du réseau des bibliothèques de Laval – Agglomération.
- La Maison d'arrêt de Laval.

Autres partenariats possibles :

- Les étudiants du département métiers du multimédia et de l'internet à l'IUT de Laval.
- Les étudiants de la licence d'histoire - option journalisme – de l'Université Catholique de l'Ouest.
- La ligue de l'enseignement / FAL 53, relai du réseau d'éducation aux pratiques numériques.
- Le Presstivlal info : festival mayennais (Château-Gontier) spécialisé dans l'éducation aux médias.
- Mayenne Culture : agence culture départementale, co-porteuse de la précédente résidence de journaliste, et éditrice du média multi-support (revue-web-radio)Tranzistor, dédié à la culture et à la création artistique en Mayenne.

Nous envisageons aussi avec intérêt toute forme de croisement des publics autour du projet : rencontre intergénérationnelle, information aux collégiens des « classes presses » et aux étudiants, intervention ou atelier dans le cadre de la programmation des bibliothèques.

Restitution et valorisation

La résidence intègre une formule de restitution et de valorisation des productions réalisées dans son cadre.

Pilotage de la résidence :

Le projet de résidence sera piloté par la direction mutualisée du réseau La Bib et du service Lecture Publique de la ville de Laval, qui aura pour mission de guider le ou la journaliste dans la découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, de faciliter la rencontre avec les acteurs culturels et éducatifs et le suivi organisationnel des actions menées.

Partenaire direct de la résidence, la DSDEN 53 (Éducation Nationale) participera au suivi de la résidence et assurera le lien aux établissements scolaires par l'intermédiaire de son chargé de mission à l'éducation et aux médias et à l'information, et de sa référente CLEMI.

3. ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature accompagnée des pièces suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre.
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.)

La candidature sera envoyée par courriel, avec si besoin des pièces jointes d'un poids global ne dépassant pas 3 MO.

PROFIL

- Journaliste disposant d'une expérience professionnelle significative
- Compétences et expérience appréciées en matière d'éducation aux médias et à l'information.
- Une connaissance du public scolaire et un intérêt pour les enjeux liés à la jeunesse et aux pratiques culturelles seraient également souhaitables.
- Une compétence et une pratique pluri-média seraient un plus.

COMITE DE SÉLECTION

Le comité sera composé de représentants des partenaires du projet :

- Laval-Agglomération
- Ministère de la Culture (DRAC)
- Ministère de l'Éducation Nationale (DSDEN53 ; CLEMI)
- Professionnels des médias et de l'information (Presstival, Club de la Presse de la Mayenne, media locaux ...).

Le comité procédera à une pré-sélection des dossiers et rencontrera les candidats lors d'une commission d'audition en octobre.

4. CALENDRIER

Date limite de dépôt des dossiers : dimanche 25 septembre.

Date prévisionnelle commission de sélection, à Laval : **lundi 10 octobre, après-midi** (merci de vous assurer de votre disponibilité à cette date).

Date prévisionnelle rencontre préparatoire avec le journaliste et les partenaires : 8 novembre 2022.

Les dossiers doivent être adressés selon la procédure détaillée à l'article 3 aux adresses suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr
- Référent CLEA ville de Laval : olivier.michaud@aval.fr
- Service Lecture Publique Laval-Agglomération : [david.queinnec @laval.fr](mailto:david.queinnec@laval.fr)

Pour toute demande de précisions, vous pouvez vous adresser à

- Référent CLEA ville de Laval : olivier.michaud@aval.fr
- Service Lecture Publique Laval-Agglomération : david.queinnec @laval.fr.